



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accès des locaux

Question écrite n° 1924

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées pour accéder aux équipements publics. L'Association des paralysés de France (APF) déplore qu'en dépit de l'existence des dispositions législatives et réglementaires destinées à favoriser l'accessibilité à ces équipements et à faciliter le déplacement des personnes handicapées, seul un très faible nombre d'installations puisse être jugé satisfaisant. Elle a mis l'accent à ce propos sur l'insuffisance des rampes d'accès, l'impraticabilité d'un grand nombre de celles déjà en place et l'inadaptation de la hauteur de certaines installations. Pour remédier à cette situation particulièrement regrettable, il serait opportun de procéder, selon les souhaits de l'APF, à une simplification des textes et de veiller à leur application. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1924

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 août 2002, page 2926